

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le vingt-sixième (26^e) jour d'août 2019 à compter de 16:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :
Madame la conseillère
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers,
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé

Absences motivées : Pierre Bussièrès et Richard Bernier.

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Normand Caron.

1. Ouverture de la session et constatation de la signification de l'avis de convocation.

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents. Il constate que tous les membres du conseil présents ont reçu leur avis de convocation.

242-08-19 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire.

243-08-19 **3. Engagement d'une technicienne en comptabilité.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a ouvert un poste de technicienne comptable en prévision du départ de madame Aline Chouinard le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'une nouvelle ressource avant le départ pour favoriser une transition efficace;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a procédé à des entrevues le 2 juillet dernier auprès de deux (2) candidates sélectionnées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de procéder à l'engagement de madame Marie-Thérèse Pelletier à titre de technicienne comptable à compter du 3 septembre prochain selon les termes et conditions salariales établis.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

D'abroger la résolution 233-08-19.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4. Période de questions.

Aucune question.

244-08-19 **5. Levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 16:14 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.